



Délibération
N° 2021-055

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA :
COMPÉTENCE « CONSTRUCTION D'UNE FOURRIERE-REFUGE ET PARTICIPATION AU
FONCTIONNEMENT DU REFUGE COMMUNAUTAIRE POUR ANIMAUX, NOTAMMENT POUR
L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU(X) TIERS RETENU(S) POUR LA GESTION DE L'EQUIPEMENT »

Date de la convocation : 24/09/2021

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'an DEUX MILLE VINGT et UN et le trente septembre à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey

Absents :

M. ROSSI Alain.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à Mme MANDRICHI Marie-Paule,
M. COVILLI Pierre-Antoine, a donné pouvoir à Mme FORNESI Marie-Dominique,
M. PATRONE Etienne, a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,
M. CORMAT René-Pierre a donné pouvoir à M. SCANIGLIA Didier,
Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à Mme SIGURANI Marielle,

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23

En exercice : 23

Présents : 17

Absents : 1

Représentés : 5

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.

Madame le Maire expose à l'Assemblée Communale que, dans sa séance du 01 décembre 2020, le conseil municipal avait délibéré pour la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) en y intégrant la compétence supplémentaire « création et gestion d'un refuge animal ».

Monsieur Le Préfet avait demandé le retrait de cette délibération car « un refuge peut remplir une mission d'intérêt général mais il ne gère pas pour autant un service public ».

Suite à ces observations de Monsieur Le Préfet, la délibération du 01 décembre 2021 a été retirée lors de la séance du conseil municipal du 09 février 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20210930-01132021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021



Dans sa séance du 07 avril 2021, la Communauté d'Agglomération de Bastia a de nouveau délibéré sur une « modification des statuts de la communauté d'agglomération de Bastia (CAB) : compétence construction d'une fourrière-refuge et participation au fonctionnement du refuge communautaire pour animaux, notamment pour l'attribution de subventions au(x) tiers retenu(s) pour la gestion de l'équipement ».

Il appartient aux conseils municipaux des communes membres de bien vouloir prendre une délibération concordante.

Madame le Maire propose au conseil d'approuver cette modification de statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-5, L.5211-17 et L.5216-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 07 avril 2021 modifiant ses statuts en y ajoutant la compétence supplémentaire « construction d'une fourrière-refuge et participation au fonctionnement du refuge communautaire pour animaux, notamment pour l'attribution de subventions au(x) tiers retenu(s) pour la gestion de l'équipement ».

Ouï l'exposé de Madame le Maire, Après en avoir délibéré,

Pour : 22	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

DÉCIDE

- ✓ D'accéder à la proposition de Madame Le Maire
- ✓ D'approuver la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia telle que prévue dans sa délibération en date du 07 avril 2021 par l'ajout de la compétence supplémentaire : « construction d'une fourrière-refuge et participation au fonctionnement du refuge communautaire pour animaux, notamment pour l'attribution de subventions au(x) tiers retenu(s) pour la gestion de l'équipement ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Mme Marie-Hélène Padovani



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20210930-01132021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021